

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique***Transcription non éditée***562**^{ème} séanceJeudi 15 juin 2006, à 10 heures
Vienne*Président : M. Gérard Brachet (France)**La séance est ouverte à 10 h 8.*

Le PRÉSIDENT : Bonjour, distingués représentants, je déclare ouverte la 562^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous poursuivrons notre examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », nous poursuivrons aussi et terminerons notre examen des points 11, « Espace et société », 12, « Espace et l'eau », 13, « Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information », et enfin, nous poursuivrons notre examen du point 14, « Questions diverses ».

Il y aura, à la fin de la séance de ce matin, quatre présentations techniques. La première sera celle de Mme Yolanda Berenguer de l'UNESCO, que vous vous souvenez, nous avons reportée d'hier à aujourd'hui, et elle sera consacrée à « Informations récentes sur le programme d'éducation spatiale de l'UNESCO ». Ensuite, nous aurons une présentation de M. Tamotsu Igarashi du Japon qui nous parlera du « Programme japonais sur l'espace et l'eau », et de M. Radhakrishnan de l'Inde sur « L'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des ressources en eau en Inde ».

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session (point 8 de l'ordre du jour)
(suite)

Le PRÉSIDENT : Je vous propose donc que nous démarrions notre réunion de ce matin par la poursuite de l'examen du point 8, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session ». Sur ce point, je crois que le mieux est que nous demandions au Directeur du Bureau des affaires spatiales de nous dire où il en est dans la préparation des recommandations du Comité sur la question DMISCO/SPIDER. M. Camacho va vous donner quelques informations sur ce point-là.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais] :* Merci, Monsieur le Président. Je ferai quelques commentaires fort brefs pour répondre aux observations par rapport à ma déclaration, mais je reste bien sûr disponible pour vous donner des informations complémentaires si nécessaire.

L'une des questions soulevées concernant la création du DMISCO si le Comité décide d'en faire la recommandation, quel serait le processus ? Cela répondrait aux questions de la Grèce et des États-Unis. Nous avons examiné la manière dont le Programme des applications spatiales est établi. Vous savez que le Programme a été lancé lors de la première Conférence UNISPACE en 1968, ensuite le Sous-Comité scientifique et technique a fait une recommandation, une personne d'expérience, compétente était nécessaire pour conseiller le Secrétaire général quant aux questions relatives aux applications spatiales, surtout pour les pays en développement. Le Sous-Comité a examiné la question, a présenté cette recommandation selon laquelle un expert devait être engagé pour

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



accomplir cette tâche. L'étape suivante stipulait qu'il s'agissait d'une personne qui devait relever de la division des affaires spatiales, à l'époque. Dans son rapport AC.105/55, le Comité dans son rapport à l'Assemblée générale en 1969, a approuvé cette recommandation du Sous-Comité et l'Assemblée générale dans sa résolution A/7621/Add.1, excusez-moi il s'agit d'une référence du rapport au Comité, mais c'est plutôt le 21/A (A/7621/Add.1), et ensuite, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité dans sa résolution 2601 (XXIV). Il s'agit de la première partie de la résolution, et au paragraphe 8 plus précisément.

UNISPACE 82 a prolongé ce mandat dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, l'expert sur les applications spatiales a été chargé de deux mandats. Tout d'abord, l'organisation de formations d'ateliers et d'autre part, la diffusion d'informations. Dans sa résolution 3790, UNISPACE 82 a prolongé ce mandat et UNISPACE III a fait de même.

S'agissant du mécanisme de création de DMISCO, cela ne nécessiterait pas une résolution séparée mais bien une résolution omnibus. Ce serait une possibilité mais il y en a bien évidemment d'autres. S'il s'agit d'un programme relevant du Bureau, une conférence ne serait pas nécessaire comme l'avait mentionné la Grèce.

L'autre question de savoir quel sera le rôle joué par le Bureau des affaires spatiales, et si cela aurait un impact sur les activités actuelles du Bureau. D'après la recommandation, il s'agirait du personnel supplémentaire qui travaillerait au sein du Bureau et qui serait chargé du DMISCO. Il ne s'agirait pas du personnel actuel, normalement, je dis normalement parce que pour des raisons pratiques, peut-être que le travail serait mieux accompli par les plus expérimentés, mais la collecte des informations nécessaires pour ce processus administratif serait effectuée par ce personnel supplémentaire. Le travail et le lien, la relation entre le Bureau, avec le Comité et les Sous-Comités restera en l'état.

Il a été fait mention du fait que le Bureau avait participé aux travaux du groupe d'experts ad hoc et nous avons bien expliqué qu'étant donné le personnel existant, nous ne pourrions pas donner tout le soutien nécessaire pour le développement de ce réseau.

Une autre question a été posée s'agissant du rôle du Comité, est-ce que le Comité serait le conseil consultatif. Bien entendu, c'est au Comité de décider. L'une des possibilités serait que les membres du Comité choisissent des experts pour ce conseil consultatif. Cela ressemblerait à peu près au

travail des groupes d'action sous la supervision des gouvernements, mais ceux qui siègent au conseil consultatif seraient d'expérience soit dans le domaine spatial soit dans la gestion des catastrophes, d'après moi, ce processus consultatif serait plus efficace si ces deux aspects, ces deux domaines étaient bien représentés.

Actuellement, nous avons certains moyens et s'agissant du DMISCO/SPIDER, qui fonctionnerait comme un centre régional, nous avons des offres de soutien confirmées par certains pays, et lorsque nous évaluons les ressources d'un point de vue pratique, le groupe d'experts ont précisé les moyens nécessaires. Sept experts ont été proposés par l'Allemagne, l'Autriche, la Chine, il s'agit d'une offre de soutien, mais si vous examinez les lettres d'engagement, la condition est que le DMISCO soit créé. Donc, nous nous trouvons dans une situation quelque peu étrange, les ressources sont là sans être là. Si le DMISCO fonctionne en tant que centre régional, une partie ou l'ensemble de ses ressources serait le complément mentionné par le groupe d'experts et c'est ainsi que nous aurions les moyens nécessaires pour nous acquitter des tâches, des fonctions de cette entité.

Monsieur le Président, je vais m'arrêter là, mais bien sûr, je reste à votre entière disposition.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Camacho le Directeur du Bureau des affaires spatiales, pour ses compléments d'information suite au débat que nous avons eu hier sur le rapport du groupe d'experts et les propositions qu'il contient. Si je comprends bien ce qui est proposé va être repris dans le rapport du Comité, et donc nous le discuterons demain matin dans le cadre de la discussion du rapport, nous poursuivrons la discussion dans le cadre de la discussion du rapport du Comité.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, Monsieur le Président, ce serait une possibilité. L'autre serait d'entamer le débat cette après-midi, si vous le voulez bien, à ce moment-là nous aurions un projet de texte sur base des informations, des compléments fournis par les délégations.

Le PRÉSIDENT : Je pense que si nous avons effectivement un projet se rapportant à cette partie-là disponible dans l'après-midi, cela permet de poursuivre la discussion sur ce point en ayant devant soit un texte destiné à être incorporé dans le rapport du Comité. Merci pour cette précision. Je demande maintenant aux délégations si elles souhaitent intervenir, poser des questions complémentaires au Directeur du Bureau des affaires spatiales. La délégation des Pays-Bas.

M. A.S. REIJNGOUD (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation des Pays-Bas remercie le groupe d'experts ad hoc pour son soutien dans la création de cette entité internationale dans la gestion des catastrophes tel que présenté dans le document CRP.13. Les Pays-Bas soutiennent cette idée de créer une telle entité le plus rapidement possible et de la manière la plus appropriée. Le débat d'hier a reflété le fait que certaines délégations étaient préoccupées par les recommandations du groupe d'experts ad hoc selon lesquelles cette entité serait un programme du Bureau des affaires spatiales.

L'une des préoccupations concernant les aspects financiers de la question, est-ce qu'il existe un budget existant pour la création de cette entité, le Secrétariat a répondu qu'il y aurait une possibilité, les Nations Unies font l'objet d'une réforme et les priorités vont peut-être changer, les allocations de budget également.

Deux questions à vous poser. Tout d'abord, quelles sont les chances d'obtenir un budget pour la création de cette entité et acceptons-nous de prendre le risque de ne pas avoir de budget suffisant ? Cela représenterait un retard de quatre mois pour la création de cette entité.

Deuxième question : Dans le cas où la proposition de créer cette entité en tant que programme soit rejetée, qu'est-ce que cela veut dire pour le COPUOS, pour notre Comité et qu'est-ce que cela a comme conséquences pour la création de cette entité ?

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas pour son intervention et pour les questions qu'il a posées. Je vous propose que nous essayons de rassembler les principales questions. Je crois que le délégué de la Colombie avait demandé la parole et ensuite la Chine.

M. C. AREVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais remercier le Dr Sergio Camacho pour son intervention, parce que suite aux questions que nous avons posées hier, maintenant j'ai bien compris quelle était sa conception des choses avec le groupe d'experts, quel est le processus de création et de fonctionnement de DMISCO/SPIDER. Je suis ravi de constater que ses réponses ont dissipé les doutes, pas réellement des doutes, mais ont répondu à nos questions et aux questions des autres délégations.

Je pense qu'il faudrait souligner trois points. Tout d'abord, il est important de voir un plus grand

engagement des pays qui déjà à la base ont offert un engagement. Il ne serait pas sage de placer des conditions, c'est-à-dire que le DMISCO soit créé pour offrir ce soutien. Il faut garantir cet engagement et cette sécurité, pas seulement concernant ces pays, mais les autres pays potentiels.

Concernant le changement de priorités au sein des Nations Unies, je pense qu'à New York, il faudrait rechercher un moyen de pousser ce processus, faire connaître ce projet, pour justement ne pas prendre le risque et que ces changements de priorités n'affectent pas les moyens nécessaires pour notre projet.

Troisième point qui me paraît crucial. S'agissant du modèle du Centre régional. D'après notre expérience, il n'y a pas un dénominateur commun dans la gestion des centres régionaux. Il y a des nuances. C'est pourquoi nous devrions faire un effort pour éviter le cas où il n'y a pas de lien assez étroit avec un centre, que certains pays soient marginalisés, par exemple. Il faut garantir dans ces centres une représentativité régionale forte.

Le dernier point, Monsieur le Président, s'agissant du groupe consultatif, la proposition du Dr Camacho est une bonne proposition. Les groupes d'action ont très bien fonctionné, mais bien sûr c'est au niveau du Comité que la décision finale se prend. Je pense que c'est une structure adéquate. Nous ne pouvons pas offrir l'expérience et les compétences que nous n'avons pas. Ce sont les personnes compétentes qui doivent s'en charger et bien sûr la décision définitive sera prise par le Comité. Voici mes observations. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie notre distingué collègue représentant la Colombie pour son intervention et je donne maintenant la parole à notre collègue de la Chine.

M. C. LI (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. En appui des recommandations d'UNISPACE III, la Chine en tant que membre du bureau de l'équipe d'action, en coopération avec le Canada et la France, et d'autres pays tels que les États-Unis et l'Inde, ainsi que d'autres membres et équipes d'action, ont travaillé pendant presque quatre ans et nous avons terminé la tâche qui nous a été confiée par le Comité. Nous avons présenté nos recommandations finales.

Ensuite, en coordination avec le groupe d'experts, au bout de près d'un an de travail, nous avons enfin pu présenter un plan de travail réaliste et faisable. Nous sommes satisfaits des résultats de nos travaux.

Comme vous le savez, au cours de ces cinq dernières années, beaucoup de catastrophes se sont produites de par le monde. Nous sommes contents de constater que ce plan de travail nous a donné l'occasion rêvée pour traduire le plan d'action en réalité, concrétiser nos efforts. Nous sommes convaincus que grâce au soutien et à l'assistance financière de la Chine, de l'Allemagne et de l'Autriche, ce plan de travail pourra démarrer au plus tôt. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien des autres États membres.

Ce plan pourra être réalisé avec succès pour pouvoir utiliser les sciences spatiales dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles pour éviter que les pays souffrent indûment de ces catastrophes.

Nous espérons donc que le rapport et les recommandations seront pris en considération par le Comité. Il importe également de souligner la nécessité urgente de mettre en œuvre ce plan de travail. Nous espérons très sincèrement que le rapport du groupe d'expert sera présenté à l'Assemblée générale pour examen et approbation pour que nos efforts ne soient pas perdus, gaspillés. Essayons tous ensemble de promouvoir ce travail important. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Chine pour son intervention et je donne la parole au Dr Suresh, représentant de l'Inde.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'aurais un certain nombre de questions à poser sur ce rapport du groupe d'experts. Les questions ont déjà été mentionnées par mes collègues. Certaines de ces questions sont tout à fait pertinentes et méritent notre attention. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales a déjà donné un certain nombre d'éléments de réponse et nous le remercions de ces réponses. Nous devons maintenant essayer de trouver des solutions appropriées. Bien sûr, il faut trouver les solutions appropriées, mais il est tout aussi important de trouver une solution rapide à la gestion des catastrophes.

Nous savons tous que les catastrophes naturelles frappent partout dans le monde, entraînant des pertes importantes en vies humaines et en biens matériels. C'est pourquoi le Comité a accordé toute l'attention nécessaire à cette question. Au cours des quatre dernières années, le groupe de travail ad hoc formé par le Comité a déployé des efforts importants pour présenter un cadre d'application bien structuré et cherchant à réaliser cette entité. Nous savons que les questions du financement sont importantes mais n'oublions pas

que le financement nécessaire pour surmonter chaque catastrophe individuelle est beaucoup plus élevé que les fonds nécessaires pour créer et faire fonctionner cette entité. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer cette entité sans retard.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'intervention prononcée hier par la Colombie, à savoir les catastrophes naturelles ne font pas de différence entre les pays et ne respectent pas les frontières nationales. Nous sommes convaincus que le programme proposé est un programme ouvert avec suffisamment de souplesse et permet d'utiliser les compétences des acteurs existants et les acteurs nouveaux.

Ma délégation est également ravie de noter que pour ce qui est de la mobilisation des ressources, un grand nombre de pays ont répondu de façon positive et je pense qu'il faut une masse critique pour lancer cette entité. Une recommandation claire ainsi que grâce au soutien financier annoncé, je pense qu'il sera possible de lancer cette entité. Ce sera un pas en avant important pour aborder ce point de l'ordre du jour, la gestion des catastrophes naturelles. J'espère que le Comité pourra faire avancer cette proposition.

Peut-être que nous pourrions faire un rapport à l'Assemblée générale sur cette question et essayer de présenter ce rapport à l'Assemblée au plus tôt. En effet, il faut encore apporter la dernière main pour que ce système soit vraiment efficace. Ce programme proposé pour la gestion des catastrophes naturelles mérite également un affinement et je voudrais que cette entité puisse être créée au plus tôt pour que tous les pays puissent en profiter dans leur lutte contre les catastrophes naturelles.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le délégué de l'Inde. Nous avons maintenant une demande d'intervention de la part de la délégation des États-Unis, M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je voudrais remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour ses précisions sur cette question. Je voudrais faire un certain nombre de commentaires sur ce qui a été dit et puis aborder d'autres questions ultérieurement. Le processus utilisé pour établir cette position d'un expert en application spatiale et étendre le mandat de cette personne, de cet expert, a été assumé dans le cadre d'une résolution de l'Assemblée générale. Mais soyons honnêtes, nous avons proposé bien moins, nous avons recommandé un expert, nous avons

trouvé les ressources nécessaires pour créer ce poste et dans UNISPACE 92 nous avons prévu le financement et j'ai cru comprendre que le financement de ces activités seraient financées par les contributions volontaires ou seraient financées par celui qui accueillerait ces activités. Nous avons établi un rôle opérationnel pour cet expert alors que la situation est un petit peu différente pour DMISCO.

Je partage la position de la Colombie et des Pays-Bas concernant la possibilité d'assurer un financement. Que se passe-t-il si un financement stable n'est pas assuré pour cette entité ? Et comment sensibiliser les esprits à New York ? Nous sommes dans une situation quelque peu récente, donc le Comité et le Bureau des affaires spatiales ne sont pas spécialisés tels que le PNUE, l'OMS, l'UNESCO ou autre. Nous ne contrôlons pas notre budget. Le budget pour les comités du COPUOS sont contrôlés par New York. Nous ne pouvons pas prendre ces décisions à notre niveau. Nous pouvons toujours penser que nos idées sont méritoires, mais pour ce qui est du financement nous ne sommes pas maîtres de la situation. Donc, soyons réalistes, nous ne sommes pas maîtres de notre budget.

Une des questions qui a été posée hier sur la viabilité du financement. Je n'ai pas bien compris comment cette initiative pourrait être financée dans le cadre du budget ordinaire. Est-ce que le financement sera assuré pendant une période d'un an ou est-ce qu'on demande à la Vème Commission de l'Assemblée générale de dégager des fonds pour plus de dix ans, par exemple. Je me pose la question. En tout cas, nous devons essayer de regarder devant. Autrement dit, que pouvons-nous décider et contrôler pour que cette entité puisse devenir opérationnelle ? On avait proposé de créer un nouveau programme au sein du Bureau des affaires spatiales mais cela voudrait dire que quelqu'un d'autre prendra la décision à notre place.

*[Fin de la cassette n° 1 inaudible :
il manque la fin de l'intervention
des États-Unis et les interventions du
Canada et du Nigeria]*

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Nigeria et je donne maintenant la parole à Mme la déléguée de l'Autriche.

Mme U. BUTCHEK (Autriche) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Je ne veux pas prolonger le débat, je ne voudrais pas vous empêcher de passer à autre chose. Je veux simplement revenir à ce qui a été dit par mes collègues. Je pense qu'il y a beaucoup de soutien au niveau politique pour améliorer l'organisation de la gestion des catastrophes naturelles et que ce travail

soit fait au plus tôt, donc là je pense que nous sommes tous d'accord pour affirmer cette position.

Les gens à New York chargés du budget ne devraient pas avoir le droit de remettre en question ces priorités politiques. Ce sont les mêmes gouvernements qui participent également à l'établissement du budget. Nous aussi, nous devons faire notre travail du point de vue intergouvernemental et faire en sorte que ce que nous exprimons en tant que volonté politique soit repris à New York sous l'aspect financier. Il faut éviter de parler avec deux voix. Il faut que nous soyons tous d'accord quant à la position à adopter ici et à New York.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée représentante de l'Autriche. Nous n'avons pas d'autres interventions. Donc, ce que je vous propose, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a bien pris note de toutes les interventions, de toutes les remarques et il va prendre la parole pour quelques minutes et puis nous reviendrons sur cette question cette après-midi, mais cette fois-ci sur la base d'un texte écrit destiné à être reporté dans le rapport du Comité. Je pense que c'est la meilleure façon pour avancer. M. Camacho.

M. S. CAMACHO-LARA (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Je serai bref, je voulais simplement faire quelques commentaires suite aux interventions des délégations. Les Pays-Bas ont posé une question qui a été reprise par d'autres délégations, à savoir : Quelles sont les possibilités d'avoir un budget suffisant ? Comme je l'ai dit précédemment, la part venant des donateurs des contributions volontaires est garantie. Maintenant c'est à l'ONU de se prononcer sur le budget. Comme l'a dit à juste titre le représentant des États-Unis, il s'agit là d'un processus séparé. Que se passera-t-il si cet argent ne nous est pas accordé ? Le financement ne relève pas de la prérogative du Comité alors comment faire pour assurer le financement ? Ça c'est juste, le Comité ne fait que présenter des recommandations sur le programme en indiquant ses priorités politiques. Voilà notre rôle. Le Comité ne se prononce pas sur les questions et les aspects budgétaires, mais la question n'en demeure pas moins urgente. Est-ce que ce processus aboutira ? Comme l'ont dit la Colombie et l'Autriche, si cette proposition est faite, peu importe les termes utilisés, il faudrait que les États membres qui se prononcent en faveur de cette entité ici, le fassent également à New York. Et je pense que ce processus de lobbying se fasse longtemps à l'avance et non pas à la dernière minute, parce qu'à New York, il y a peu de temps entre le moment de la distribution du document et les prises de décision. Donc lors de la

décision budgétaire, c'est trop tard pour obtenir le soutien suffisant de la part des capitales.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Camacho de ces précisions. Effectivement, je crois que vous avez raison, la cohérence des positions des États, entre ce qu'ils expriment ici au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace et les positions *in fine* qui seront prises à la IV^{ème} Commission et en Assemblée générale, cette cohérence est la clé du processus pour pouvoir avancer.

Je conclus ce point maintenant sur la base des interventions qui ont été faites et bien sûr de la proposition du rapport du groupe d'experts. Le Secrétariat va préparer les éléments écrits qui sont destinés à rentrer dans le rapport du Comité, et nous aurons une première version disponible dans l'après-midi pour éventuellement revenir sur ce point-là.

Je vous propose que nous poursuivions maintenant notre réunion.

Espace et société (point 11 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT : Nous allons donc passer maintenant au point n° 11, « Espace et société ». Sous le point n° 11, « Espace et Société », je n'ai pas de demande d'intervention. Il faut dire que c'est un point que nous avons largement traité au cours des jours précédents, donc nous n'avons plus de demandes d'intervention, bien qu'il y ait dans les présentations techniques de la fin de la matinée, des présentations qui portent sur le sujet « Éducation », et donc nous reviendrons d'une certaine manière sur ce point-là.

Espace et eau (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT : Donc, s'il n'y a pas d'intervention sur le point 11, « Espace et société », nous allons passer au point n° 12 qui est le thème « Espace et l'eau ». Sur ce point n° 12, nous avons trois demandes d'intervention. Nous allons commencer par donner la parole à notre distingué collègue délégué du Canada, M. Ouattara. Il n'est pas là. En attendant que M. Ouattara revienne dans la salle, je vais peut-être donner la parole à notre distingué collègue du Nigeria, M. Joseph Akinyede.

M. J. O. AKINYEDE (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation du Nigeria qui a participé à la 48^{ème} session du COPUOS en 2005, l'équipe ministérielle sur la gestion des ressources en eau du Nigeria a abordé les activités de façon générale et a présenté de façon spécifique une proposition de projet sur la restauration et la

gestion intégrée des ressources en eau du bassin du lac Tchad.

Ma délégation est heureuse d'informer le Comité des progrès réalisés, notamment pour faire participer les parties prenantes dans l'articulation d'une stratégie de mise en œuvre. En particulier, certains chercheurs et personnel technique du Ministère fédéral des ressources en eau, l'Agence spatiale du Nigeria et la Commission du bassin du lac Tchad se sont réunis pour examiner les stratégies d'une étude de faisabilité et de l'intégration des données pertinentes y compris l'utilisation des données spatiales pour fournir la justification d'un transfert de l'eau du bassin intérieur vers le bassin du Tchad. Une étude pilote doit examiner le lien entre l'hydrologie de surface et le mouvement de l'eau souterraine ainsi que de l'intégration des résultats de l'étude spatiale financée par le PNUE.

Nous sommes sur le point de terminer la réalisation de cet objectif. Nous attendons que les États membres du bassin du Tchad règlent les problèmes d'ordre politique pour pouvoir passer à la mise en œuvre du projet.

Un autre facteur limitatif est le manque de ressources financières. Ceci selon l'agence de coordination qui a la commission du bassin du lac Tchad. De même, le Nigeria par le biais du Ministère des ressources en eau, a participé à un atelier organisé par l'Union européenne/ESA sur les technologies spatiales, la gestion des ressources en eau qui s'est tenu en Italie en octobre 2005. Cet atelier visait à présenter aux participants les dernières innovations des technologies spatiales appliquées à la gestion des ressources en eau, présentant un forum pour permettre aux experts du monde entier d'échanger des données d'expérience.

L'effet de cet atelier a été pris en considération lors de la définition des activités du Ministère des ressources en eau du Nigeria. Dans le cadre des activités du suivi, des campagnes ont été menées sur le projet de l'aquifère transfrontière dans le bassin de Sokoto et mené en participation avec des experts européens et avec le soutien de l'ESA. Ce projet vise à développer et à démontrer les produits basés sur l'observation de la Terre à l'appui des autorités nationales et des institutions internationales dans la gestion transfrontière des aquifères.

Ma délégation souhaite réitérer l'attachement du Nigeria à la restauration des ressources en eau dans le bassin du lac Tchad. Nous voulons assurer le Comité de la volonté du Nigeria à poursuivre ces activités et nous lançons un appel à la communauté internationale, notamment les donateurs potentiels

de bien vouloir honorer leurs engagements présentés lors de la réunion des donateurs organisée à Abuja en janvier 2006.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Dr Akinyede pour la délégation du Nigeria de l'information qu'il nous a communiquée sur les activités relatives aux ressources en eau et à leur gestion dans le voisinage du bassin du lac Tchad.

Je vais maintenant donner la parole, toujours sur le point 12, « Espace et eau », au distingué délégué du Japon, M. Satoshi Noto.

M. S. NOTO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, distingués délégués, au nom de la délégation du Japon, j'ai l'honneur de vous présenter l'expérience du Japon et les plans futurs pour les observations du cycle de l'eau à partir de l'espace et leurs applications.

Durant cette année écoulée, nous avons assisté aux dégâts engendrés par les grandes catastrophes naturelles liées à l'eau dans le monde. Le mois dernier, en Thaïlande, 77 personnes ont perdu la vie, des milliers de logements ont été inondés en février, aux Philippines, des glissements de terrain ont eu lieu causés par d'importantes précipitations, glissements de terrain qui ont inondé des villes entières et ont emporté 3 000 vies. C'est pourquoi j'aimerais exprimer ma sympathie envers les nations, les peuples, les familles de toutes les victimes. Dans chacun de ces cas que je viens de citer, la JAXA a rapidement réagi, observé grâce au satellite DAITSHI qui a été lancé au mois de janvier dernier et est chargé des missions de cartographie et de surveillance des catastrophes et surveillance environnementale. Le DAITSHI est doté de capteurs optiques qui nous fournissent des images de la surface en stéréo avec une résolution de deux mètres et demi, mais également un radar à synthèse d'ouverture qui peut nous ouvrir des observations à n'importe quel moment de la journée, quelles que soient les conditions météorologiques. La combinaison de ces capteurs et de ces images sont utiles pour la gestion des catastrophes, pour la recherche de leurs causes et pour gérer les opérations de secours.

Aujourd'hui, le Japon soutient les projets comme la Sentinelle d'Asie qui est destinée à diffuser des informations sur les catastrophes de ce type dans la région asiatique. La Sentinelle Asie doit fournir des informations sur les catastrophes et doit servir de plateforme pour les systèmes d'information géographique et sur base d'Internet. Nous allons bientôt assister à la réunion de l'équipe conjointe chargée du projet qui sera organisée à Bangkok avec la participation de douze pays et quatre organisations internationales.

Nous sommes en train de mettre en place le projet de mesure de précipitations afin de créer un système de surveillance des cycles de l'eau internationaux. Une initiative développée conjointement entre le Japon et les États-Unis sur base des expériences technologiques que nous avons accumulées. Le GPM est destiné aux prévisions météorologiques, au suivi des variations du cycle de l'eau, des catastrophes naturelles, des pluies torrentielles, les typhons, les inondations, mais également les sécheresses. Ce système peut observer les précipitations durant trois heures et ce de manière fort précise grâce à un satellite principal qui est doté d'un radar de précipitation à fréquence double et un radiomètre à micro-ondes de type TRMM, mais également des petits satellites dotés de radiomètres à micro-ondes en orbite polaire.

Le DPR est une possibilité pour nous d'accumuler des données quant aux intensités des précipitations et contribuera à la précision des prévisions météorologiques.

Des observations spatiales sont nécessaires pour l'observation des cycles de l'eau et les ressources en eau. C'est pourquoi il faut promouvoir le développement et l'utilisation d'observations spatiales en tant qu'instrument efficace de fourniture d'informations en cas de demande. Les cycles de l'eau font l'objet de changements. La variabilité des ressources en eau peut avoir un grand impact sur les sociétés dans le monde entier, par exemple les catastrophes naturelles liées à l'eau, la disponibilité de l'eau potable, mais également des conséquences sur les activités commerciales et agricoles, entre autres.

Monsieur le Président, nous pouvons clairement dire que nous avons atteint un stade où nous devons nous pencher sur la question du cycle de l'eau et utiliser ces données pour les prévisions météorologiques quotidiennes pour la gestion des rivières et la production d'aliments. Nous estimons que l'observation de la Terre depuis l'espace pourra jouer un grand rôle dans ces domaines. Nous devons utiliser les observations spatiales *in situ*. Nous devons obtenir une précision, des observations du cycle de l'eau en recourant aux prévisions, des informations quant aux dangers pour les catastrophes, mais également pour les productions agricoles et leur planification et c'est ainsi que nous contribuerons au bien-être de toute l'humanité. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Japon pour votre intervention sur les activités de la JAXA dans le domaine du cycle de l'eau, avec sa focalisation sur les problèmes de précipitations. Je sais que la mission PRIME est

une mission qui apporte une contribution majeure à notre compréhension de ces cycles de l'eau et nous attendons avec beaucoup d'impatience la future mission GPM qui sera une amélioration encore significative par rapport à la mission PRIME actuelle. Merci donc pour ces informations.

Je donne maintenant la parole au distingué délégué du Canada, M. Douglas Aldworth.

M. D. ALDWORTH (Canada)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Cette année, à nouveau, la délégation canadienne est ravie de constater que l'espace et l'eau sont à l'ordre du jour. Durant l'intervention du Canada, l'année dernière, nous avons parlé du RADARSAT-1 du Canada et son utilité pour la gestion et la surveillance des questions relatives à l'eau. Cette année, nous allons vous présenter de nouveaux progrès enregistrés au Canada, plus précisément, des activités liées au programme TIGER, la surveillance des grands lacs, mais également le projet du lac Winnipeg.

Nous lançons actuellement deux projets : le projet de l'Union de conservation internationale lié à la télédétection et application du système d'information géographique pour la gestion des bassins fluviaux, mais également des stratégies d'autres bassins fluviaux. La construction des barrages à cause des érosions, des cyclones, tout cela empire à cause des changements climatiques, parfois dus aux changements climatiques et avec des dommages irréversibles. Grâce à l'imagerie satellite, nous pouvons évaluer les dangers, adapter les stratégies pour le bassin du Zambezi et c'est ainsi que nous pourrions prouver l'efficacité de ces systèmes pour la gestion des bassins fluviaux. La vulnérabilité de cette zone face aux inondations et les mesures d'atténuation sont des priorités. Cette initiative sera développée dans le cadre de la phase II du programme financé par l'Agence pour le développement international du Canada.

Le deuxième nouveau projet est le développement d'un système d'aide adapté pour la gestion des ressources en eau pour bassins fluviaux au Maroc. Ce projet va développer un système d'aide pour la gestion des ressources en eau sur base d'un système d'information géographique, des données satellitaires, mais également d'autres données comme le domaine géologique, la surface terrestre, la topographie. Depuis 1975, cette région a connu une grande croissance économique. L'agriculture et l'augmentation de la démographie ont engendré une plus grande consommation des ressources en eau. C'est ainsi qu'un système de gestion permettra de gérer ces ressources en eau. Nous allons utiliser des ressources satellitaires, des informations traditionnelles, en tant qu'instrument

d'analyse pour une meilleure gestion des ressources en eau et cartographie des ressources.

De plus, nous participons à sept projets dans six pays africains : au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Mozambique, au Maroc et l'Égypte.

Monsieur le Président, l'année dernière nous avons parlé du kit produit par une entreprise canadienne. Ce projet a été développé à la demande des utilisateurs finaux. Il s'agit d'un projet dans le cadre du bassin Nile et il s'agit d'un CD-ROM avec quatre modules thématiques, la science des bassins fluviaux et les personnes et l'eau, et la bonne gestion et c'est au Caire, avec les présidents de l'environnement et de l'irrigation ce qui reflète l'importance du CD-ROM qui est un bon instrument de diffusion de l'information au niveau régional et local. Cela renforcera les capacités dans le domaine de la gestion de ce bassin. Le CD-ROM présente une utilisation pratique de l'imagerie satellitaire, ses applications avec une présentation du contexte particulier de cette région.

Le Département des pêches et des océans du Canada développe actuellement un système de gestion de la qualité de l'eau dans la région de Winnipeg. Grâce à ces données nous avons pu établir des cartographies, des phénomènes naturels comme par exemple la floraison de certaines plantes ou des insectes de certains types qui abondent par rapport à il y a quelques années. Nous avons développé un système d'information des images, des cartes peuvent être téléchargées par les organisations intéressées. Le TSS et les algorithmes de la floraison des algues ont été bien perçus par la communauté d'utilisateurs. Plus de cent utilisateurs en ont téléchargé, ils représentent différentes agences de gestion de la qualité de l'eau, notamment du Dakota Nord, d'universités, de télévisions, radio, mais également des organisations et des communautés.

Monsieur le Président, les Grands Lacs et l'écosystème de Saint-Laurent ont toujours été reconnus par les décideurs canadiens étant donné qu'il s'agit d'une zone stratégique avec des dimensions économiques, environnementales, politiques et sociales. La pression sur l'environnement s'alourdit étant donné le développement économique, les changements climatiques. Les informations offertes par les systèmes spatiaux sont devenus d'autant plus cruciales.

C'est pourquoi l'Agence spatiale du Canada a participé à des initiatives scientifiques, différents projets et des activités opérationnelles destinées à étudier les Grands Lacs et la zone de Saint-Laurent. L'Agence spatiale du Canada comprend le rôle

crucial joué par les systèmes d'observation de la Terre spatiale et informations connexes dans les questions économiques, scientifiques et environnementales de la région. Par le biais du Programme d'initiatives du gouvernement et le Programme des applications spatiales, l'Agence, le secteur public, privé ont renforcé cette observation de la région des Grands Lacs et les satellites d'observation de la Terre ont toujours pris en considération les informations nécessaires pour la communauté scientifique et les autres utilisateurs de ce large écosystème.

J'aimerais conclure, Monsieur le Président, en vous disant que le Canada continuera à soutenir l'utilisation des applications spatiales dans l'observation de la Terre. Si la vie vient de l'eau, si la vie dépend de l'eau, et la vie se trouve dans l'eau, nous pouvons confirmer, sans aucun doute, que les sciences et applications spatiales relatives à l'eau sont une énorme contribution au bien-être de l'humanité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Canada pour votre présentation sur les très nombreuses activités qui sont conduites par le Gouvernement du Canada et par l'Agence spatiale canadienne, à la fois dans la région Afrique et aussi dans votre propre pays, sur la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Je crois qu'avec cette présentation nous terminons l'examen du point n° 12, « Espace et l'eau », et je pense que les phrases de conclusion de notre cher collègue du Canada tirent un bilan tout à fait satisfaisant de l'application des techniques spatiales à la problématique de l'eau. Je vous propose donc que nous fermions ce point de l'ordre du jour.

Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (point 13 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant, distingués représentants, à l'examen du point n° 13, « Recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information ». Je crois que nous n'avons pas d'intervention sur ce point-là. Vous vous souvenez que nous avons évoqué hier, lorsque nous traitions de cette question, nous avons évoqué hier, l'absence de représentation de l'Union internationale des télécommunications qui aurait pu nous parler des activités de cette agence spécialisée des Nations Unies suite au Sommet mondial sur la société de l'information. L'idée a été suggérée à ce moment-là que ce point soit mis à l'ordre du jour de la réunion interagences annuelle au cours de

laquelle l'Union internationale des télécommunications est régulièrement représentée.

Donc, si vous êtes d'accord avec cette conclusion, nous pourrions suggérer au Bureau des affaires spatiales que ce point soit abordé lors de la prochaine réunion interagences, et que nous en ayons donc un rapport lors du rapport qui nous est fait régulièrement sur le déroulement de la réunion annuelle interagences. Si vous en êtes d'accord, nous concluons ce point de cette manière-là. Ce qui me paraît une manière plus constructive que d'espérer une réponse à la prochaine lettre du Bureau des affaires spatiales qui risque de ne pas être plus encourageante que celle que nous avons eue cette année. Avec votre accord, nous fermons le point n° 13.

Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Nous abordons le point n° 14, « Questions diverses ». Nous avons plusieurs points à examiner.

Demande de statut d'observateur

Je vous propose que nous passions d'abord à la question de la demande de statut d'observateur effectuée par le *Centre for Human Rights and Peace Advocacy*. À ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur le document de séance n° 14 qui a été distribué par le Secrétariat ce matin, et qui contient les informations, les pièces de la demande qu'il a reçues de ce Centre. J'espère que vous avez eu le temps de jeter un coup d'œil à ce document qui permet de savoir de quoi il s'agit, de quel centre il s'agit. Je vais maintenant demander aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur cette demande d'obtention d'un statut d'observateur effectuée par le *Centre for Human Rights and Peace Advocacy*, qui est une organisation non gouvernementale basée au Cameroun.

Je vous donne quelques minutes pour prendre connaissance du document CRP.14.

Je pense, distingués délégués, que vous avez eu le temps de prendre connaissance du document CRP.14. J'attire votre attention sur la page de couverture de ce document qui est la note par le Secrétariat qui est un rappel de la procédure qui est suivie lorsqu'une organisation demande à obtenir le statut d'observateur.

Sur un point comme celui-ci, nous avons à prendre une décision et cette décision sera reflétée dans le rapport qui sera discuté demain. Les délégations souhaitent-elles s'exprimer sur cette

demande ? La délégation de la République islamique d'Iran.

M. M.N. ASL (République islamique d'Iran)
[interprétation de l'anglais] : Bonjour, merci, Monsieur le Président. Étant donné que ce document vient d'être distribué, nous aurions besoin de davantage de temps pour réfléchir. Du point de vue du principe, lors de l'examen de ce statut d'observateur, il faut que cet observateur contribue aux travaux du COPUOS et je ne vois pas comment cette ONG pourrait participer. Peut-être que les activités de cette ONG ne sont pas directement pertinentes par rapport aux activités aux COPUOS. Certaines ONG ont un lien direct avec nos activités. Donc, j'aimerais reporter la décision jusqu'à demain. Nous devons nous entretenir avec notre capitale et nous avons besoin de plus de temps étant donné la distribution tardive de ce document. Je remercie cette ONG pour sa volonté de participer aux travaux du COPUOS, mais nous devons y réfléchir. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de la République islamique d'Iran. Effectivement, la question qui se pose c'est quelle est l'implication de cette organisation dans les applications spatiales et je dois reconnaître qu'à la lecture du document, la réponse ne m'est pas apparue très évidente.

Notre distingué délégué de la République islamique d'Iran demande un délai d'examen de cette demande de statut d'observateur. Comme les informations ont été fournies assez tardivement, je crois que c'était hier dans l'après-midi, on peut peut-être reporter la décision à demain matin, à moins que vous souhaitiez qu'on la prenne tout de suite. La République d'Iran.

M. M.N. ASL (République islamique d'Iran)
[interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je vais être clair, je ne suis pas en mesure de prendre une décision avant demain parce que je ne peux pas entrer en contact avec ma capitale en ce moment, mais je ne peux pas vous répondre pour l'instant.

Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au distingué délégué du Nigeria, M. Abiodun.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Comme les délégués s'en souviendront très bien, durant ces deux dernières années, moi-même et d'autres personnes de la salle, ont promu la participation des observateurs aux travaux du Comité. Mais si nous voulons avancer, c'est par le biais de ce type de candidature comme celle du Centre pour la défense des droits de l'homme. La

plupart des institutions qui ont présenté leur candidature l'ont fait parce qu'elles étaient compétentes. Il faudrait savoir quel est le statut de cette ONG. Nous ne soutiendrons pas cette candidature.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour votre intervention au nom de la délégation du Nigeria. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je ne vois pas d'autres interventions. Je pense que l'intervention que nous venons d'entendre de la part de notre distingué collègue du Nigeria signifie en pratique que la demande d'admission n'est pas acceptée puisque nous travaillons sur le mode du consensus dans ce Comité. Dans ces conditions, il paraît inutile de revenir sur cette question demain matin, à moins qu'il y ait des objections sur cette conclusion. Je ne vois pas d'objections. Donc, nous demanderons au Secrétariat du Bureau des affaires spatiales de répondre à cette organisation que le Comité n'a pas souhaité donner suite à sa demande de devenir, d'acquiescer le statut d'observateur.

Nouvelle intervention de la part de notre distingué représentant de la République islamique d'Iran.

M. M.N. ASL (République islamique d'Iran)
[interprétation de l'anglais] : Une précision. Nous n'avons pas eu d'objection. Ce n'était pas une objection. Nous avons simplement demandé de nous laisser plus de temps pour y réfléchir. S'il faut prendre une décision, il faut que chaque délégation ait la possibilité d'examiner les propositions de demande de statut d'observateur.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué de la République islamique d'Iran. Il est clair qu'effectivement dans un cas comme ça, il faut avoir le temps d'examiner le dossier, et là le temps dont nous disposions n'était pas très important. Mais de toute façon cela ne change pas la conclusion, à partir du moment où une délégation a émis une objection, je pense que cela signifie que la demande d'admission en tant qu'observateur n'est pas retenue et nous pouvons simplement recommander qu'à l'avenir, des demandes de statut d'observateur parviennent avec suffisamment d'avance aux délégations pour qu'elles puissent l'examiner, demander des instructions à leur capitale et puissent se faire une opinion, et ceci d'autant plus s'il s'agit d'une organisation qui n'est pas déjà connue dans le domaine des activités spatiales. Nous terminons sur ce point-là.

Rôle et activités futurs du Comité

Distingués représentants, nous allons maintenant passer au point suivant, toujours sous le

point 14 qui porte sur « Le rôle et les activités futurs du Comité » qui est un point important que nous avons commencé à aborder hier. Avant de donner la parole aux représentants qui le souhaitent, je voudrais simplement signaler aux membres du Comité que le document de séance n° 16 a été distribué ce matin, je crois, dans la salle, et il s'intitule « *Inclusion of the issue of the use of space technology in the reports submitted by the Secretary-General to major United Nations conferences and summits for economic, social and cultural development, an dits inclusion in the outcomes and commitments of those conferences and summits* ». C'est un document qui répond à une demande de certaines délégations, je pense en particulier à notre distingué collègue et représentant du Chili qui demande par quelle méthode nous pouvons faire en sorte que les questions des applications spatiales, utilisations des techniques spatiales soient bien prises en compte dans les rapports soumis par le Secrétaire général. Ceci était pour votre information.

Je reviens au point sur « Le rôle et les activités futurs du Comité ». Sur ce point, nous avons une intervention de la part de la délégation du Canada.

M. J. BARRETT (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Ce point de l'ordre du jour est particulièrement important pour le Canada. Le débat a été lancé à la plénière l'année dernière après que le Dr Doetsch s'était vu poser la question par l'ancien Président du COPUOS, le Dr Abiodun, de préparer un document sur le rôle futur des activités du COPUOS. Le document du Dr Doetsch a été préparé et présenté dans sa qualité personnelle. Toutefois, il a consulté un certain nombre de personnes pour faire en sorte que ces recommandations reflétaient la vue de ses collègues.

Nous pensons que le document du Dr Doetsch est une bonne base pour entamer l'examen de ce point de l'ordre du jour, notamment si on le lit en rapport avec le document qui a été présenté ensuite par le Dr Abiodun au nom de la présidence, et le document très utile préparé par le Secrétariat (document L.265).

L'augmentation du nombre d'entités commerciales et privées travaillant dans l'espace ainsi que le développement de nouvelles industries participant aux activités spatiales, tout cela nous pousse à réfléchir à la façon de préserver l'espace accessible à tous à des fins pacifiques. L'utilisation accrue de l'espace et l'arrivée de nouveaux acteurs dans l'espace, dont le nombre croissant représente les intérêts commerciaux privés, a la possibilité de générer plus de demandes pour les créneaux

orbitaux. Cela peut également susciter une plus grande compétition entre les acteurs spatiaux.

Il faut être prudent toutefois, pour anticiper les activités qui pourraient profiter des directives additionnelles pour assurer la meilleure façon de procéder aux activités spatiales. Ce travail devrait préserver l'espace sûr et viable pour les biens spatiaux, notamment dans le domaine du trafic satellite.

Une des façons dont on pourrait envisager nos activités à l'avenir, à la lumière des activités accrues de l'espace civil, pourrait se faire de différentes façons.

Par exemple, on pourrait envisager la recommandation du Dr Doetsch pour la création d'un groupe de planification stratégique à long terme. On pourrait également envisager un groupe à composition non limitée ad hoc ou volontaire qui procéderait à cette réflexion. Il ne s'agirait pas d'un sous-comité, mais plutôt d'un groupe des « Amis de la Présidence » qui serait ouvert à tous les membres du COPUOS.

Ce qui est important, soulignons-nous, il ne s'agira pas de revoir le mandat du COPUOS. La réflexion pourrait se faire sur la base du mandat actuel. Je voudrais être clair pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Nous ne voulons ni réviser ni revoir ni remettre en question de quelque façon que ce soit, le mandat actuel du COPUOS. Je voudrais que les choses soient parfaitement claires.

L'exemple du dernier groupe de travail d'atténuation des débris du Sous-Comité scientifique et technique pourrait être examiné comme modèle pour entreprendre cette réflexion sur les besoins liés à l'utilisation pacifique de l'espace et pour garantir les biens civils des États. Quels sont ces besoins ? Sans préjuger le travail qui sera mené dans ce groupe dont le programme de travail et les paramètres devraient être élaborés, le cas échéant, nous pourrions mentionner certains des éléments, ne serait-ce qu'à des fins d'illustration.

En réfléchissant à la façon d'utiliser l'espace civil de façon plus prévisible, le groupe pourrait se pencher sur des idées concernant le passage, la séparation du trafic, etc. et la façon de répartir les orbites. Ces idées pourront être considérées à l'avenir lors de réflexions futures sur les directives volontaires.

La présentation au Comité par le représentant de l'IAA et le rapport sur la gestion du trafic spatial a déjà conclu un certain nombre d'idées intéressantes sur cette question.

Avec ces quelques idées, nous voudrions passer maintenant au document de travail présenté par le Bureau des affaires spatiales sur le rôle futur et les activités du COPUOS, qui contient un certain nombre d'idées intéressantes. Tout d'abord, nous soulignons que le Canada appuie le travail qui a été mené par le Comité dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III et la Déclaration de Vienne sur le développement humain, figurant à la section 3 de ce document.

Le Canada est également d'accord avec ce qui figure aux paragraphes 28 et 29, à savoir que le rapport du Comité A/59/174 constitue une feuille de route pour le développement futur des capacités spatiales permettant de promouvoir le développement humain et, je cite, « une stratégie à long terme pour promouvoir des mécanismes au niveau national, régional et international permettant de développer et renforcer l'utilisation des sciences et technologies spatiales et leurs applications à l'appui d'un programme global de développement durable pour développer des capacités spatiales coordonnées à l'appui des programmes particuliers permettant de répondre aux besoins de développement humain au niveau international et mettre en place des capacités de développement global ».

Ceci étant dit, le Canada note que le rapport A/59/174 porte sur les activités sur Terre utilisant l'espace plutôt que sur les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique.

C'est pourquoi nous voudrions mentionner un domaine supplémentaire sur lequel nous pourrions réfléchir. Il s'agit de l'utilisation viable de l'espace et l'accès continu de l'espace pour tous à des fins pacifiques. Autrement dit, des activités liées aux opérations spatiales civiles. Un groupe des « Amis du Président » informel et à composition non limitée pourrait être la meilleure façon de procéder et de procéder à cette réflexion à long terme. Ce serait une contribution et uniquement une contribution permettant au Comité de diriger les activités et seul le Comité serait habilité à prendre une décision.

Cette approche des « Amis du Président », bien sûr ne constituerait pas une autre couche de bureaucratie, puisqu'il ne s'agira pas d'un comité en tant que tel, il s'agira plutôt d'un groupe créateur d'idée dans les domaines et actuellement il n'y a pas encore de réflexion sur les façons de relever ces défis à plus long terme et la façon de poursuivre les opérations spatiales civiles à l'avenir, notamment à la lumière du nombre croissant d'activités dans l'espace.

Ce groupe informel pourrait constituer une bonne idée pour permettre aux experts et à toutes les personnes concernées de donner leur position, d'essayer de prévoir leurs activités et poursuivre leurs activités avec un risque minimum de torts pour les autres pays ou opérateurs. Les avantages de l'espace sont nombreux, aussi les pays développés que les pays en développement pourront renforcer leurs activités dans l'espace. Les biens spatiaux civils devraient être exempts de toute interférence et devraient pouvoir se faire dans un environnement stable.

Le Comité a un rôle important à jouer. Son rôle est de renforcer, de tenir compte des problèmes actuels et de prévoir également les problèmes à venir. Nous devons tous trouver des solutions au plus tôt. Essayons de prévenir que de guérir. Trouver des solutions avant que les problèmes ne se posent. Voilà la logique de ce concept des « Amis du Président », concept que nous proposons. Ce serait une façon d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant du Canada pour son intervention qui est très intéressante puisqu'elle propose une solution assez pragmatique pour avancer sur un sujet que nous avons commencé à aborder lors des débats du Comité en réunion plénière il y a juste un an. Sur ce point, je souhaiterais entendre les réactions des délégations qui souhaitent intervenir. Le distingué représentant de la République tchèque, M. Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention cette intervention du Canada. Il a expliqué de façon très détaillée la genèse de cette initiative, ses origines, qui a abouti à cet examen du rôle et des activités futurs du COPUOS. Je vous rappelle que c'était notre délégation qui avait proposé de demander à l'ancien Président du Sous-Comité scientifique et technique, le Dr Doetsch, de faire cette présentation. Cette présentation était non seulement importante mais également très utile.

La principale idée proposée qui est reflétée dans le document 264, c'est l'idée de créer un groupe de planification à long terme qui sera chargé d'examiner le rôle et le mandat du Comité. Cette idée a été retenue et mériterait un développement futur. Cela serait conforme à la tendance actuelle visant à poursuivre la réforme de l'ONU. Dans le domaine d'activités de notre Comité, nous pourrions nous aussi envisager la possibilité peut-être pas de réforme mais d'améliorer les activités du Comité, d'utiliser des méthodes plus à jour, des

méthodes utilisées dans les Sous-Comités et dans les différents groupes de travail.

Je vous demanderai donc de garder ce document à l'ordre du jour du Comité et je souhaiterais qu'on puisse revenir sur cette question à la prochaine session et pourquoi pas, on pourrait également le présenter aux deux Sous-Comités, et ensuite, nous pourrions peut-être formuler des propositions plus concrètes.

L'idée de la mise sur pied de ses « Amis du Président » est une idée méritoire qui mérite notre réflexion. Bien sûr, nous avons également ce groupe des 13 qui prépare les sessions du Comité et des Sous-Comités et prépare également des projets à plus long terme. Peut-être qu'on pourrait assurer une certaine synchronisation, une certaine harmonie entre ce groupe des 13 et ce nouveau groupe des « Amis du Président ». On pourrait peut-être fusionner ces deux idées en reformulant les activités de ce groupe des 13.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué M. Vladimir Kopal de sa déclaration au nom de la République tchèque. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Intervention du Nigeria, M. Abiodun.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de nous permettre d'intervenir sur ce point de l'ordre du jour. Moi aussi, je voudrais remercier le représentant du Canada pour son intervention. Comme il est dit à juste titre, nous pourrions largement nous inspirer du document L.264 préparé par le Secrétariat. Nous nous associons à tout ce qui a été proposé par le Canada au titre de ce point. Je pense que nous devrions trouver une façon ou une autre pour faire avancer cette idée retenue l'année dernière. Je suis sûr que le Pr Kopal m'excusera si je pense qu'il faut aller de l'avant au plus vite. Il faut nous donner la possibilité d'examiner ce document et d'y revenir pourquoi pas, cette après-midi, pour essayer de voir comment procéder et peut-être suivre la voie préconisée par le Pr Kopal.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Nigeria. Pour ma part, je ferais volontiers un commentaire sur la proposition que nous avons entendue de la part du Canada. Ce commentaire serait le suivant. Je crois qu'effectivement, ce Comité a besoin d'être éclairé sur les nouveaux défis des activités spatiales qui sont dus d'une part, à l'augmentation considérable des activités menées par le secteur privé, ceci a été signalé dans le document canadien, et ça avait été

largement signalé aussi dans l'exposé que nous avons entendu du Dr Doetsch l'année dernière. Il y a aussi une autre dimension qui est importante à prendre en compte qui est la dimension de l'exploration spatiale, et en particulier, je dirais pour ce Comité, la dimension coopération internationale dans l'exploration spatiale. Sur ce point d'ailleurs, j'envisage, je vous dis cela pour information, j'envisage de demander à un panel d'experts sur les questions d'exploration spatiale, de venir nous faire quelques exposés sur la question lors de notre réunion de l'année prochaine.

Et puis, il y a aussi évidemment, d'autres sujets de préoccupation qui ont été largement abordés par ce Comité et par le Sous-Comité scientifique et technique, je pense en particulier aux problèmes de débris. Nous avons pu constater à l'occasion du débat sur les problèmes de débris spatiaux, que nous avons sur le long terme un problème sérieux qui est la question de la sécurité des activités spatiales pacifiques en orbite terrestre, simplement du fait de la prolifération des débris. Ceci a amené certains de nos collègues, nous l'avons entendu à travers la présentation du représentant de l'Académie internationale d'astronautique, certains de nos collègues au niveau international ont travaillé sur des réflexions à long terme relatives à une éventuelle régulation un peu plus précise du trafic dans l'espace et c'est l'objet du rapport qui vous a été distribué par l'Académie internationale d'astronautique.

Tout ceci forme un ensemble de sujets qui n'est certainement pas une liste complète d'ailleurs, qui montre que notre Comité a le devoir de regarder l'implication de ces nouvelles activités, de ces nouveaux problèmes, de ces nouveaux défis, sur non seulement la coopération internationale entre les États membres des Nations Unies, mais aussi sur la meilleure façon de protéger cette ressource qu'est l'espace pour les applications spatiales.

Donc, je suis, à titre personnel, très intéressé par la suggestion qui est faite par la délégation du Canada de produire une réflexion qui, évidemment, est ensuite amenée à l'attention du Comité et qui peut se traduire par le démarrage de nouvelles activités et l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour dans le Sous-Comité scientifique et technique, dans le Sous-Comité juridique et bien sûr en Comité plénier.

Donc, sur le principe général, je pense que nos amis de la délégation du Canada ont raison d'attirer notre attention sur la nécessité de produire cette réflexion et je remercie à cet effet la position tout à fait positive exprimée par notre distingué collègue de la République tchèque et, bien sûr, par

mon prédécesseur, le distingué représentant du Nigeria.

Notre collègue du Nigeria a suggéré que nous revenions sur ce point cette après-midi, je pense que c'est tout à fait possible. Donc, ce que je vous propose, c'est que nous revenions sur ce point lors du débat de cette après-midi, nous poursuivions ce matin les autres points que nous avons à l'ordre du jour, pour éviter de nous retrouver à nouveau saturés par le nombre de présentations. Je voudrais, si vous le voulez bien, donner la parole maintenant à la délégation du Brésil qui, sur un sujet différent, va nous présenter le document CRP.15.

M. C. E. CUNHA OLIVEIRA (Brésil)
[interprétation de l'anglais] : Merci. À la fin de la dernière session du Sous-Comité juridique, ma délégation avait pris la parole pour envisager ou anticiper certains éléments de ce qui pourrait constituer la proposition de l'inclusion d'un nouveau point à l'ordre du jour de ce Comité. Nous avons indiqué à l'époque que cette proposition serait élaborée et que des consultations ultérieures auraient lieu afin de pouvoir présenter une proposition affinée à la présente session. Nous avons mené ces consultations, ces propositions ont suscité des commentaires, des questions, certaines suggestions ont été faites pour améliorer cette proposition et préciser sa portée. Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont participé à ce processus de consultations. À titre personnel, je dirais que l'esprit ouvert et constructif de toutes les délégations prouve clairement la valeur de ce Comité qui est une instance globale d'échange d'idées sur des questions importantes pour tous nos pays.

Personnellement, je pense que cela va dans le droit fil de ce qui a été dit par vous-même et par les autres délégations qui se sont prononcées sur les activités et le rôle futur du Comité. Nous avons déjà réitéré lors des consultations, les principaux éléments de cette proposition du Brésil. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, cette proposition a été distribuée sous la cote CRP.15. Etant donné qu'il s'agit de la première fois que cette proposition a été distribuée de façon formelle, je me permettrai d'expliquer une fois de plus notre proposition. Je vous explique notre intention.

L'idée c'est la possibilité d'utiliser les informations géospatiales. Ceci est important pour différentes activités ayant un impact direct sur le développement national. Je veux essayer d'expliquer notre position, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas trouver un dénominateur commun. Différentes délégations ont souligné à la présente session, la nécessité de renforcer les liens existants entre les activités du COPUOS et les

activités de la Commission du développement durable. L'ambassadeur du Chili, et je regrette beaucoup son absence, a souligné à juste titre le fait que dans le rapport sur le développement humain, on parle directement de l'importance des technologies spatiales pour promouvoir le développement durable. On mentionne également la contribution de la Conférence sur la société de l'information.

C'est pourquoi je pense qu'il faut mettre l'accent sur la reconnaissance internationale. Il faut reconnaître au niveau international les liens entre l'utilisation des technologies spatiales, et notamment l'utilisation des données géospatiales, et le développement durable.

Nous présentons ce document à votre attention et nous voudrions que cette question soit également reconnue au niveau international. Au Brésil, on dit que si on voit quelqu'un on ne l'oublie pas. Autrement dit, il faut donner une plus grande visibilité à cette question ce qui est une des raisons pour lesquelles nous avons fait cette proposition.

Deuxièmement, l'expérience des pays qui sont devenus ces dernières années usagers directs des données géospatiales constitue une raison indispensable pour promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Le Brésil est le deuxième pays du monde qui a construit une station de réception. La création de cette station terrestre de réception est exemplaire pour montrer les résultats obtenus par le Brésil dans ce domaine. Nous nous sommes rendus compte que la combinaison de l'infrastructure technique et le développement des ressources humaines impliquent une amélioration de notre propre cadre législatif. La référence à l'expérience brésilienne est importante à cet égard. En fait, cette idée n'est pas vraiment nouvelle. En ce qui nous concerne, cette idée remonte aux années 1970. La coopération internationale a été préconisée par un grand nombre de gouvernements. Je mentionnerai le Canada qui cherche à promouvoir la coopération internationale, les États-Unis également participent à cet effort. Cela fait partie également d'initiatives au niveau régional et international, appuyées par le système des Nations Unies. Certaines de ces expériences se sont avérées utiles et cela pourrait constituer de bons exemples de pratiques à répliquer. Le partage des informations sur ces pratiques pourrait contribuer à une meilleure coordination des efforts entre les principales parties prenantes, renforcer les synergies, améliorer l'efficacité de ces initiatives.

Troisième point. Malgré tout cela, les capacités humaines et institutionnelles sont insuffisantes dans d'autres parties du monde pour le

traitement des données géospatiales. Ce n'est pas une nouveauté, malgré le potentiel de ces applications, malgré les excellents exemples de coopération internationale. Malgré les recommandations des conférences telles que la Conférence UNISPACE ou le Sommet pour le développement durable, un grand nombre de pays n'ont pas encore les capacités humaines, technologiques et institutionnelles pour utiliser ces applications.

Voici la proposition. Le titre comme vous avez déjà pu le lire : « La coopération internationale dans la promotion de l'utilisation des données géospatiales en vue d'un développement durable ». J'aimerais attirer l'attention de toutes les délégations sur un élément de ce titre : « les données géospatiales ». Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations par rapport à l'utilisation de ces termes. Les délégués qui ont été présents à la dernière réunion du Sous-Comité se souviendront que cette question a également été posée par ma délégation et nous avons décidé que les données géospatiales, selon nous en tout cas, concernent les données à propos de la Terre fournies par des objets placés dans l'espace. D'autres délégations ont souligné le fait suivant : ce concept pourrait être plus précis, il faudrait préciser le type de données concernées. Nous pouvons donner une explication, une précision de ces termes et nous sommes prêts à accepter toute proposition d'autres délégations concernant ces termes.

J'invite les délégués à examiner le projet de plan de travail mais avant de ce faire, j'aimerais vous dire quelques mots quant à la signification de ce document. Dans la première partie de ce document, il y a une certaine justification de l'introduction de ce point à l'ordre du jour du Comité. Ce document est destiné à contribuer au débat sur la question lors de la présente session du Comité. Ce qui est important dans ce document, c'est son titre et son plan de travail. C'est ce qui apparaîtra dans le rapport préparé à la fin de cette session. Pourquoi cette explication ? Cette justification, cette argumentation n'est pas exhaustive. J'oserais dire qu'il pourrait comprendre certaines incohérences du point de vue technique mais le but de ce document est de faire la lumière sur cette question, sur l'importance d'attirer l'attention sur cette question.

S'agissant du projet de plan de travail 2007, nous avons l'intention d'avoir la présentation des États membres, des observateurs, des groupes informels sur leurs activités respectives relatives aux informations géospatiales pour un développement durable. Nous voyons encore une fois apparaître ces mêmes termes, informations géospatiales, et d'après les consultations

informelles que nous avons menées, ces termes nécessitent une précision supplémentaire. En 2008, après avoir établi le lien entre l'utilisation des données et informations géospatiales et le développement durable, nous pourrions nous pencher sur l'autre aspect de la question, autrement dit l'expérience qui pourrait servir de contribution pour le débat destiné à renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

C'est pourquoi nous mentionnons les présentations sur l'expérience, les compétences dans la création d'une infrastructure nationale appropriée pour la collecte des données géospatiales, données fournies par des objets spatiaux.

En 2008, nous assisterons également aux présentations sur les activités de renforcement des capacités nationales et leur impact sur le marché international des services d'observation de la Terre et applications. C'est un point important que nous aimerions également souligner. Les enseignements tirés de l'expérience brésilienne sont que le Brésil serait un très large marché pour les données et applications de ces données. Cependant, nous manquons de capacités. C'est pourquoi nous dotons de capacités, nous pourrions créer un marché de données d'applications spatiales et cela aurait également un effet pour les nations qui connaissent bien le domaine. Il s'agit tout simplement de voir cette coopération internationale sous un autre angle. En effet, les deux parties auraient énormément intérêt à procéder de la sorte.

En 2009, nous voulons attirer l'attention du Comité sur l'évaluation des activités dans le cadre du système des Nations Unies qui ont un lien direct avec l'utilisation de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable mais également de renforcer les liens entre les activités et de renforcer leur reconnaissance internationale. Je pense que cela rejoint directement les interventions que nous avons entendues lors de la présente session, mais également les débats en cours quant au processus de réforme des Nations Unies. Nous estimons qu'il serait intéressant d'attirer l'attention du Comité sur cette question.

Enfin, nous pourrions envisager de formuler des recommandations sur cette question. Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir présenté longuement ce document. Ma délégation est prête à entendre toutes les contributions des autres délégations à ce sujet, et si vous me le permettez, il faudrait dans le cadre de cette session, préparer un document définitif pour ce plan de travail et ma délégation serait prête à participer à ce débat, bien évidemment. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie notre distingué collègue, délégué du Brésil pour la présentation de cette proposition de nouveau point de l'ordre du jour qu'il vient de nous présenter. Je ferai juste une remarque de vocabulaire qui est importante. Le mot géospatiale, en tout cas en français, ne signifie pas « données venant de l'espace », mais « données relatives à l'espace géographique », et donc la traduction en français serait plutôt « information géographique d'origine spatiale ». Il faut faire attention parce que le mot géospatiale est utilisé par nos collègues du domaine de la géographie comme signifiant « les informations de l'espace géographique », et ceci n'a rien à voir avec l'espace cosmos. Il y a donc un problème de vocabulaire, je ne suis pas compétent pour dire si ce problème existe aussi en anglais ou en espagnol ou dans d'autres langues. Le Dr Camacho me signale que même en anglais c'est une ambiguïté qui peut exister et qu'on éviterait si on disait « *the use of space* [??] », et à ce moment-là il est clair qu'on parle bien des « données géographiques d'origine spatiale ». Ça c'est une remarque de précision dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec notre distingué délégué du Brésil.

J'aurai aussi un deuxième commentaire qui est plus sous forme d'une question, si vous me le permettez. Je sais bien que ce n'est pas l'habitude que le Chairman de ce Comité pose des questions, mais on ne me changera pas. Ma question est la suivante : La référence dans votre document est souvent faite aux activités d'observation de la Terre ou de télédétection mais en réalité quand on parle de données d'information géographique relative à la surface terrestre, on utilise beaucoup aussi les techniques spatiales de positionnement, positionnement géodésique, et je pense que si cette proposition était retenue par le Comité, il serait probablement souhaitable de faire en sorte que ce soit bien clair que c'est l'ensemble des systèmes spatiaux qui peuvent contribuer à la génération et à la tenue à jour d'informations géographiques qui doivent être prises en considération, c'est-à-dire non seulement les systèmes d'observation, mais aussi les systèmes de positionnement et de navigation. Je constate avec plaisir que certains collègues délégués dans la salle hochent la tête pour exprimer leur assentiment.

Ceci était juste des remarques de précision et ne touche pas au fond de la proposition, bien sûr.

Y a-t-il des délégations qui souhaitent à ce stade s'exprimer sur la proposition brésilienne ? Le Canada peut-être ? Le Canada.

M. J. BARRETT (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais

utiliser le terme géospatiale, mais avec la même définition que la vôtre.

Monsieur le Président, la proposition du Brésil est très intéressante et j'aimerais remercier le délégué du Brésil pour cette présentation fort claire et détaillée de cette proposition. Nous saluons également les efforts déployés par le Brésil pour la présentation de cette proposition pour débat au sein du Comité. Nous y avons réfléchi, nous nous sommes entretenus avec les autres à ce sujet, nous sommes d'accord sur la nécessité d'une infrastructure pour tous les pays et une manière d'échanger ces informations, et bien sûr le renforcement des capacités est un aspect vital. Nous œuvrons dans le domaine, nous partageons notre expérience avec d'autres pays comme la Thaïlande, l'Inde, la Tunisie, le Sénégal et nous nous sommes également entretenus avec d'autres pays qui mènent des activités du même type comme le Chili ou le Brésil.

Monsieur le Président, nous aimerions vous présenter notre approche par rapport à ce point de l'ordre du jour. Ces informations géographiques d'origine spatiale vont au-delà de cela, mais bien les cartes traditionnelles autres que de simples images. Les infrastructures nationales relatives à ces informations géographiques d'origine spatiale concernent la cartographie, des GIS, échanges de données, politiques, normalisation et le domaine spatial ne représente que 10% finalement de ces activités. C'est pourquoi nous estimons que la coopération internationale et la promotion de ces données spatiales, cela n'est pas sous le coup du mandat du COPUOS. Si l'idée est d'échanger des données spatiales pour le développement durable, cela peut se faire par le biais du Programme des applications spatiales, l'application de l'UNISPACE III.

Il existe des enceintes internationales multiples où le débat a lieu concernant la mise en œuvre, la création de ces infrastructures d'informations géographiques d'origine spatiale et cela pourrait peut-être engendrer un double emploi. Notamment l'association pour l'infrastructure internationale mondiale. Il s'agit d'un point de contact pour ceux qui sont actifs dans le développement, la mise en œuvre et le développement de ces concepts d'infrastructure internationale d'échange des données, mais également d'encourager ces infrastructures spatiales pour soutenir les systèmes environnement, sociaux et économiques intégrés et troisièmement, promouvoir l'utilisation des technologies et informations spatiales pour les bienfaits des communautés.

D'autres questions précises sont également examinées et l'Institut de recherche du Brésil est membre de cet organe. Il y a également un comité permanent des Amériques qui est également chargé de la même tâche, mais qui se limite aux pays du nord et du sud des Amériques, et l'Institut de géographie et des statistiques est membre de cette organisation. En Afrique, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies par sa division des systèmes de développement est chargée du développement des infrastructures en Afrique et tous les deux ans cette division organise le comité sur le développement de l'information, la conférence relative à cette question.

Il s'agit de l'un des septièmes organes subsidiaires de l'entité créée lors de la 22^{ème} réunion des responsables du développement en Afrique.

Le Comité sur le développement de l'information élabore des politiques et des orientations pour le Sous-Comité sur la gestion des informations pour le développement et c'est pourquoi ce point de l'ordre du jour pourrait faire double emploi par rapport aux autres tâches de ces organisations et autres accords de collaboration existants entre pays ou pays et institutions. Par exemple, l'Organisation de gestion des ressources naturelles du Canada s'est entretenue avec le Brésil pour partager son expérience quant aux infrastructures de ces informations géographiques d'origine spatiale. Un protocole d'accord a été signé entre l'Institut de géographie et statistiques du Brésil, la semaine dernière, et notre Organisation canadienne. La première activité sera le partage d'informations. Quant au modèle de gouvernance nous développons notre propre infrastructure et nos programmes de géo connexions.

Voici, Monsieur le Président, certains des commentaires de la délégation du Canada au Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Canada, M. Barrett pour son intervention et ses commentaires sur la proposition du Brésil. La délégation du Brésil souhaite peut-être répondre ou nous faire part de ses commentaires à son tour.

M. C. E. CUNHA DE OLIVEIRA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tenterai d'être bref, afin de donner la possibilité aux autres délégations d'intervenir également au titre de ce point.

Le délégué du Canada a fait quelques commentaires fort importants et j'aimerais rebondir sur ces commentaires. Il a très bien mentionné que

le Brésil participe déjà à diverses initiatives de coopération en vue de renforcer ses capacités dans l'utilisation d'informations d'origine spatiale, mais également d'autres types d'informations, en vue d'un développement durable. Il a également mentionné le dialogue important qui existe entre le Brésil et le Canada dans ce domaine et nous apprécions bien entendu l'existence de ce dialogue.

S'agissant de la possibilité pour cette question de se situer en dehors du mandat du Comité, j'aimerais attirer l'attention du Comité sur la question qui est au cœur de ce débat. Il est vrai que les initiatives dans le domaine du renforcement des capacités, l'utilisation des informations géographiques d'origine spatiale pour un développement durable, sont entreprises par différents pays, par le biais de différents mécanismes, que ce soit au niveau régional ou international.

Certaines initiatives sont même menées dans le cadre des Nations Unies. Mais, mon commentaire est le suivant. Ces initiatives existent mais est-ce que la reconnaissance internationale est là ? Certaines de ces initiatives pourront être importantes, utiles mais est-ce que nous voulons profiter de cette occasion pour avoir plus d'informations sur l'initiative pour mieux comprendre ses implications, pour pouvoir tirer des leçons des succès afin de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine ? Voilà la question que ma délégation souhaite poser et que le Comité pourrait aborder lorsqu'il aura décidé s'il veut inclure ce point à l'ordre du jour ou non.

Je vais revenir sur un des éléments mentionnés par le Canada. Lancer ce débat ici au sein du Comité pourrait en effet entrer en compétition, être un double emploi par rapport aux autres initiatives déjà en place. Nous ne parlons pas, Monsieur le Président, d'initiatives concrètes. Ce que nous voulons c'est lancer le débat pour garder cet élan politique et aboutir à une reconnaissance internationale plus forte afin de rédiger une série de recommandations sur la manière de promouvoir la coopération nous permettant de mieux utiliser les données géospatiales aux fins du développement durable.

Ma délégation estime que cette question mérite l'attention du Comité. Un des éléments essentiels du mandat du Comité c'est l'utilisation pacifique de l'espace. Dans une des interventions précédentes sur le rôle futur du Comité, une délégation avait parlé de la différence qui existerait entre les applications pacifiques dans l'espace, pardon, excusez-moi, j'essaie de citer la délégation canadienne mais je ne le cite pas exactement, je lui présente donc mes excuses. Mais il s'agit en tout

cas d'un exemple évident d'activité qui pourrait profiter des capacités liées aux données spatiales. C'est pourquoi nous pensons que cette question pourrait bénéficier du soutien du Comité.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué délégué du Brésil pour ses commentaires en réponse à l'intervention canadienne. Comme il est 12 heures 35, nous allons à nouveau avoir un problème de tenue de notre calendrier. Je donne quand même la parole à la délégation du Venezuela qui l'a demandée depuis quelques minutes, mais j'arrêterai le débat sur ce point juste après l'intervention du Venezuela, de manière à permettre aux deux présentations techniques d'avoir lieu avant la fin de la matinée. Délégation du Venezuela.

Mme N. ORIHUELA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'essaierai d'être brève. D'emblée, je voudrais remercier la délégation du Brésil pour cette initiative concernant ce nouveau point à inclure à l'ordre du jour. Ma délégation estime que cette proposition du Brésil est une proposition très intéressante, très pertinente et nous pensons que cela est tout à fait dans le droit fil du paragraphe 32 de la proposition du Secrétariat et du paragraphe 3 sur les activités futures du Comité.

Il est important que nous ayons des possibilités d'inclure les points tels que celui proposé par le Brésil. Non seulement cela permet de relancer nos activités, et permet également d'actualiser nos activités. Nous voyons la nature pluridisciplinaire des activités qui nous attendent. Il est de plus en plus difficile de définir des domaines où des compétences sont limitées à tel ou tel groupe. De plus en plus, les intérêts comprennent de plus en plus d'acteurs et je répète ce que j'ai déjà dit hier, je suis convaincue que nous avons une contribution importante à faire. Nous n'avons pas encore examiné de façon approfondie cette proposition et je suis sûre que cette proposition pourrait être affinée, améliorée, on pourrait modifier la terminologie, il faut également élargir cette proposition pour pouvoir y incorporer d'autres éléments qui ne figurent pas dans le libellé actuel.

Ceci étant dit, je ne pense pas que cela soit contraire aux initiatives prises ailleurs, par d'autres institutions. Je répète, c'est une contribution très utile et c'est une excellente occasion qui nous est offerte de travailler dans un autre domaine, de promouvoir la coopération dans un domaine qui permettrait de promouvoir le développement durable.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la délégation du Venezuela pour son intervention. Comme je l'ai

dit tout à l'heure, nous allons arrêter le débat sur ce point tout de suite, nous le reprendrons cette après-midi, puisque nous avons encore la possibilité de discuter sur les différents points sous le point 14 cette après-midi.

Je vais maintenant passer aux présentations techniques. Je vais donner la parole à Mme Yolanda Berenguer de l'UNESCO sur « L'information récente sur le programme d'éducation spatiale de l'UNESCO ».

Mme Y. BERENGUER (UNESCO) : Merci, Monsieur le Président. D'abord, je voudrais vous féliciter, mieux vaut tard que jamais, au nom de l'UNESCO, nous vous transmettons nos félicitations pour votre élection comme Président du Comité. Deuxièmement, l'UNESCO souhaite également transmettre ses profonds regrets auprès du Gouvernement indonésien suite aux catastrophes naturelles qui ont eu lieu fin mai et qui ont causé des milliers de morts. Nous souhaitons que le plus grand recours soit rétabli dans les plus brefs délais.

[*interprétation de l'anglais*] : J'ai le plaisir de vous informer des activités au titre du programme d'éducation de l'espace. L'année dernière, j'ai fait une présentation sur ce programme et je voudrais d'abord vous rappeler de quoi il s'agit. Ce programme a été lancé en 2002 sur la base des recommandations de deux conférences, la Conférence sur les sciences et l'UNISPACE III. Voilà les objectifs du programme, il s'agit de promouvoir le renforcement des sujets liés à l'espace, dans les écoles et dans les universités, aider les éducateurs et les enseignants en leur donnant la possibilité d'améliorer leurs connaissances dans les domaines liés à l'espace, par exemple, leur donner la possibilité d'avoir accès à des matériaux didactiques en fonction de leurs besoins. L'UNESCO cherche à promouvoir la sensibilisation du public sur la contribution des systèmes spatiaux au développement de la société.

L'objectif de ce programme c'est de contribuer à la préparation de la génération future aux activités spatiales.

Nous sommes chargés de réaliser ce programme et nous collaborons avec les ONG, associations et autres agences. Nous travaillons dans le domaine des sciences de l'espace, le génie spatial, l'aéronautique et les applications des technologies spatiales.

Comment travaillons-nous ? Nous organisons des ateliers. Actuellement nous cherchons à toucher les étudiants du secondaire. Nous organisons ces ateliers dans plusieurs villes d'un seul pays afin de toucher le plus grand nombre

d'étudiants et d'enseignants. Nous envoyons un groupe d'experts venant des agences spatiales et d'autres institutions travaillant dans l'espace. Nous offrons également des télescopes portables et à la fin de l'atelier nous rédigeons avec les autorités locales un programme national d'éducation spatiale pilote.

Ainsi, nous cherchons à garantir une certaine viabilité de nos ateliers. Jusqu'à présent, les résultats ont été tout à fait satisfaisants. Vous voyez ici la liste des pays où ces ateliers ont eu lieu, aux Philippines en octobre 2004, au Nigeria en mai 2005, en Colombie en octobre 2005, et récemment au Vietnam. Cela est fait par régions géographiques. Nous essayons d'organiser au moins deux ateliers par an, cela dépend bien sûr de la demande exprimée par les États membres et cela dépend également de nos ressources.

Pour ce qui est de l'équipe d'experts de l'espace, nous avons établi la coopération avec le CNES, la JAXA et nous collaborons également avec le Centre de coopération spatiale du Japon, comme vous l'a indiqué hier Mme Chiku. Nous envoyons les experts là-bas et en fonction de leurs compétences, nous retenons un certain nombre de sujets qui seront mentionnés. C'est une activité de sensibilisation dont on parle, l'exploration de l'espace, de Mars, de l'astronomie, on peut parler de télédétection à l'intention des étudiants du primaire et du secondaire et le sujet dépendra des experts participant à l'atelier.

Pour ce qui est des télescopes, nous disposons de six télescopes portables encourageant les bénéficiaires à organiser des stages directs, d'utiliser les télescopes et de les déplacer plutôt que de laisser les télescopes dans une seule région, nous les encourageons à le déplacer dans le pays pour le montrer à un grand nombre de personnes.

Pour ce qui est de ce programme, nous essayons d'en faire le modèle des activités spatiales. Souvent ces activités sont menées de façon informelle, non structurée et nous voulons que les questions liées à l'espace soient incorporées dans le programme éducatif. Nous organisons un atelier en septembre en Tanzanie. Le Gouvernement de Tanzanie vient de signer un mémorandum d'entente avec l'UNESCO sur le renforcement de ses institutions d'éducation, notamment l'Université de Zanzibar. Nous invitons les organisations participantes ainsi que les agences spatiales qui le souhaitent, à se joindre à nous.

En 2007, nous voulons organiser un atelier en Équateur, en Syrie et dans les îles du Pacifique, sans doute à Fidji. Nous n'avons pas encore finalisé les ateliers pour 2008.

Les ateliers collaborent avec la Commission nationale de l'UNESCO qui est constituée des représentants du Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, du ministère des affaires étrangères, le ministère de la communication. Vu nos réseaux d'institutions de recherche, nous collaborons avec les observatoires, les planétariums, les centres, les musées scientifiques, etc. Au premier niveau, nous lançons des activités de sensibilisation et de vulgarisation, des concours ainsi que des activités pour les professionnels au niveau supérieur. Nous collaborons avec les universités et les centres de formation qui organisent des stages supérieurs, de post graduate, et des ateliers dans différentes disciplines liées à l'espace. Certains de ces centres de coopération, l'ITC, l'Université spatiale, l'Université autonome de Madrid. Pour ce qui est des centres régionaux affiliés à l'ONU, nous avons le Campus brésilien et nous avons également envisagé la possibilité d'utiliser ce Campus comme un centre pour la formation des enseignants. Nous pensons qu'il est important de former les enseignants car ce sont les enseignants qui pourront transmettre ces connaissances aux étudiants.

Certaines des images prises pendant les ateliers. Voilà un atelier aux Philippines avec les télescopes portables. Vous voyez qu'on peut facilement les transporter. Le monsieur à gauche est le président de la Société spatiale. Voilà les étudiants qui essaient d'utiliser le télescope au cours d'une démonstration sur la façon dont on peut utiliser le télescope. Au Nigeria, nous avons procédé à des travaux pratiques au Planétarium, des simples équipements de lancement des missiles. Les professeurs d'université étaient très intéressés par l'atelier. Voilà les photos du Brésil. Le Ministre de l'éducation du Brésil a reçu le télescope et il est venu en personne pour remercier l'UNESCO pour le télescope. Voilà le dernier atelier qui s'est tenu au Vietnam.

Quels sont les autres mécanismes internationaux qu'utilise l'UNESCO pour promouvoir l'éducation pour l'espace ? Nous avons le groupe de travail CEOS pour l'éducation, la formation. L'UNESCO préside ce groupe de travail. En 2006-2007, nous cherchons à renforcer le portail d'éducation. Nous cherchons également à organiser les activités éducatives, en novembre 2006, dans le cadre de la plénière du CEOS qui se tiendra en Argentine.

L'UNESCO fait partie également du Comité de vulgarisation de l'éducation de l'espace de la FIA et en octobre prochain, lors de la conférence de la FIA, nous organiserons un atelier sur « L'exploration de l'espace ». Les représentants des

pays où l'atelier a été organisé seront invités à participer à cet atelier en Espagne. Nous inviterons également certains pays en développement. Les agences spatiales telles que l'ESA, la JAXA et la NASA qui ont beaucoup de matériel didactique présenteront ces matériels éducatifs lors de l'atelier.

Le Bureau des affaires spatiales subventionnera la participation de certains membres à cet atelier. Le forum de l'Agence spatiale régionale Asie-Pacifique organisera une manifestation à Djakarta en novembre 2006. Cet atelier se fera en coopération avec l'Agence spatiale indonésienne.

L'UNESCO fait partie également du Comité des capacités de GEO et un atelier a été organisé au Brésil en mai et nous examinons ces deux tâches particulières du plan de travail de GEO. Tout d'abord, identifier les activités actuelles et les insuffisances remarquées, et ensuite promulguer l'utilisation de meilleures pratiques en matière de coopération avec les agences spécialisées. Nous en sommes au premier stade de l'identification de ces pratiques et le rôle du Comité c'est de répliquer ces meilleures initiatives et les mettre en œuvre dans les pays en développement.

Le principal rôle de ce comité c'est d'identifier les lacunes et les combler pour qu'il y ait une façon unie de renforcer les capacités en matière d'observation de la Terre.

Je vous rappellerai que la décennie des Nations Unies sur l'éducation pour le développement durable a démarré en 2005 et se poursuivra jusqu'à 2014 et les deux piliers du développement durable c'est l'économie, la société et l'environnement. La décennie de l'ONU sur l'éducation met l'accent sur une éducation de qualité, il s'agit du processus de réflexion critique, l'amélioration des compétences et les possibilités de prise de décision participatives parmi les jeunes. Nous sommes convaincus que les études spatiales répondent à ces critères.

Dernier point, l'UNESCO, comme je l'ai dit l'année dernière, cherche à promouvoir la tenue en 2009 de l'Année internationale de l'astronomie. Une proposition a été présentée à l'Assemblée générale et l'Assemblée générale cette année examinera cette proposition pour que l'année 2009 devienne l'année internationale de l'astronomie.

En conclusion, je voudrais revenir au point 11 de l'ordre du jour, « Espace et société ». Il est indiqué que la quarante-neuvième session devrait préparer un bref document sur le rôle de l'espace dans l'éducation, ainsi que des biens où le rôle des connaissances spatiales avait présenté cela

à la Conférence générale de l'UNESCO. La prochaine Conférence générale de l'UNESCO aura lieu l'année prochaine en octobre 2007. Je pense que ce serait le moment approprié de présenter ce document et nous voudrions vous inviter à présenter ce document à la Conférence générale de l'UNESCO qui aura lieu, je vous le rappelle, en octobre prochain, en octobre 2007.

Le PRÉSIDENT : Je remercie Mme Berenguer de sa présentations sur les activités d'éducation dans le domaine spatiale menées par l'UNESCO et merci aussi pour le rappel que vous venez de faire que le Comité doit présenter un document à la Conférence générale de l'UNESCO l'année prochaine sur le thème de l'éducation à l'intérieur du thème plus général « Espace et société ».

Nous avons une demande d'intervention de l'Équateur.

Mme R. MARQUEZ DE MESSMER (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, je serai très brève vu qu'il se fait tard. J'interviens également au nom de la Colombie et de l'Équateur. Je voudrais simplement remercier Mme Belenguer pour cette présentation. L'UNESCO, en effet, devient un des principaux acteurs dans le domaine de l'éducation de l'espace. Au nom de l'Équateur, je voudrais remercier l'UNESCO pour la coopération dont nous avons déjà bénéficié et pour le séminaire qui sera organisé chez nous l'année prochaine. L'UNESCO nous a permis de réaliser les rêves de nos jeunes qui se tournent vers l'espace avec espoir.

Le PRÉSIDENT : Je remercie la distinguée déléguée de l'Équateur qui est intervenue en même temps au nom de la Colombie et je pense que nous allons pouvoir passer maintenant à la dernière présentation qui est celle du Dr Suresh sur « L'utilisation efficace du réseau EDUSAT pour l'éducation en Inde ».

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un grand plaisir de vous présenter cette présentation sur « L'utilisation efficace de l'EDUSAT aux fins de l'éducation en Inde ». Comme vous le savez, EDUSAT dispose d'un satellite d'éducation. Nous avons déjà fait une présentation sur ce satellite EDUSAT. Je vous rappelle que nous avons lancé EDUSAT en septembre 2004, le 21 septembre pour être plus précis. Il s'agit de promouvoir les efforts d'éducation en Inde. L'EDUSAT a été configuré pour répondre aux besoins éducatifs en Inde.

Il y a quatre faisceaux, en bleu en bas c'est la région du Sud, le blanc l'Est, le jaune c'est Nord-

Est et le marron c'est le Nord-Ouest. Nous avons également un faisceau national dans la bande Ku. Ce satellite cherche non seulement à assurer une formation des enseignants, l'éducation se fait en plusieurs langues et nous avons tout un éventail de langues régionales en Inde. Nous cherchons à assurer la plus grande participation de la communauté. Lorsqu'il s'agit de l'éducation supérieure et professionnelle, nous avons besoin d'avoir des formateurs de qualité pour ce qui est des efforts d'éducation à distance. La télé-éducation existait mais nous voulons la renforcer par ce système d'éducation par satellite et nous voulions pouvoir toucher toutes les zones les plus reculées par ce système. Cela permettra aux étudiants de profiter de ce système.

Regardons ce qui se passe en Inde. Nous avons mis l'accent sur l'éducation. Un effort a été lancé au niveau national et régional, notamment dans les zones rurales ce qui a permis d'augmenter le nombre d'élèves participant ou fréquentant les écoles primaires et secondaires. Vous voyez les statistiques. Il y a plus de 640 000 écoles, 210 000 écoles primaires, 125 000 écoles secondaires, 10 000 collèges et 250 universités. Vous voyez également le nombre d'étudiants qui fréquentent l'école primaire, secondaire et supérieure. Les nombres sont assez impressionnants.

Comme je vous l'ai dit dans la zone rurale, nous assistons à une tendance à évaluer les besoins au niveau primaire et secondaire. Nous avons également modifié notre vision des besoins surtout pour les cours et les formations supérieures. Il est compliqué de se doter du nombre nécessaire d'enseignants. Voici un schéma du réseau. À droite, le concept de télé-éducation que vous connaissez très bien, les salles de classe connectées en vidéo et en audio. Nous avons également un lien avec les capitales de chaque état. Vous bénéficiez également d'un réseau interactif ici au milieu ou un système à communication dans un seul sens unique pour réduire les coûts.

Quels sont les utilisateurs ? Nous réunissons 28 États. C'est pourquoi au niveau national, les universités, les collèges, les écoles secondaires, le département de l'éducation, les universités publiques et également les institutions compétentes expérimentées dans le domaine.

S'agissant de la mise en œuvre de ce programme, une coordination adéquate doit être mise en place. C'est ainsi que nous avons établi des réseaux par le biais d'efforts conjoints avec l'ISRO, le Ministère du développement des ressources humaines, les responsables de l'éducation, mais également des universités techniques, les départements concernés. Nous avons créé une

équipe de projets internes qui se charge de cette tâche, de diverses tâches même, et un conseil de la gestion du projet qui formule des orientations techniques mais également du point de vue des ressources, le conseil et la gestion du projet qui décide des orientations politiques au niveau technique, au niveau des ressources nécessaires pour mettre en œuvre ce projet de manière efficace.

Nous avons également un organe qui comprend des représentants de l'ISRO, du gouvernement et des agences du domaine de l'éducation du pays. C'est ainsi que nous harmonisons avec le conseil de coordination.

Voici les cinq terminaux régionaux, nord, nord-ouest, ouest, est et sud, qui sont opérationnels. Vous voyez le nombre de liens. Voici au niveau national en vert, vert clair, c'est le réseau au niveau national, mais ici vous voyez que nous avons établi neuf liens avec 1 451 terminaux. Concernant le scénario d'utilisation actuel, 21 réseaux sont opérationnels aujourd'hui et la plupart des régions du pays sont connectées. Nous mettons l'accent sur les zones les plus reculées comme le Jammu ou le Kashmir, les régions montagneuses du Nord Est, et les Îles.

Vous voyez que plus de 4 500 salles de classes virtuelles ont été créées. 3 500 bénéficient d'un terminal et c'est finalement 200 000 étudiants qui peuvent participer à ces classes virtuelles. Vous voyez les différentes utilisations et les multiples utilisations, l'éducation primaire qui est un volet très important, 12 500 terminaux sont reliés aux zones rurales et différents États, y compris les Îles, 3 200 pour le secondaire et le supérieur, couvrant toutes les régions et toutes les zones reculées. L'éducation en technologie et en science sont une priorité avec 5 500, un lien avec les institutions, les universités techniques entre autres et les instituts de technologies de l'Inde. Tous ces éléments sont reliés.

Concernant l'éducation dans le domaine médical, 800 liens ont été créés avec un lien entre les collèges médicaux et les experts des hôpitaux. Cela permet d'établir un contact avec les différents spécialistes. Pour le primaire et le secondaire, nous avons également mis l'accent sur une formation efficace des enseignants, mais également la formation des infirmières, 15 000 infirmières, surtout dans le Kerala et dans la région du sud. La formation est opérationnelle et après formation, ils continuent leur formation. Les instituts pour aveugles également ont été reliés, mais nous avons également créé un réseau États-Unis/Inde avec un lien dans le domaine de l'éducation technique qui est très très efficace aujourd'hui.

Quels sont les facteurs clés pour une utilisation efficace de la télé-éducation ? Nous avons tout d'abord identifié quels étaient les facteurs clés comme les gouvernements, les instituts, les agences concernées. Nous les avons identifiés et ensuite, nous avons organisé des consultations avec chacune de ces parties pour élaborer une feuille de route. Ensuite, la configuration, vous voyez un exemple du terminal pour l'enseignant et ce qu'il faut garder à l'esprit c'est la rentabilité, bien entendu. Il faut également le commander à temps. Il faut également se familiariser avec les utilisateurs, les technologies et les applications et les processus de mise en œuvre.

S'agissant de la gestion du réseau, il faut également garantir un fonctionnement, une formation des ressources humaines, mais il faut également analyser le volume d'informations et faire en sorte que ces informations soient pertinentes pour les utilisateurs. Et enfin, garantir un suivi de l'utilisation du système, son fonctionnement et surtout identifier les améliorations nécessaires.

Pour l'avenir, nous avons l'intention de couvrir l'ensemble du pays dans un an, un an et demi. Nous aimerions relier 500 000 étudiants dont 300 000 de la section primaire. Nous avons également besoin de l'aide d'ISRO ou du Ministère du développement des ressources humaines pour garantir un budget nécessaire pour justement l'élargir à l'ensemble du pays, et nous devons garantir le débit bien évidemment pour une telle superficie.

Voici une citation de Platon : « Un jour dans un avenir lointain, les petits-enfants de nos petits-enfants vont développer un nouveau type de salle de classe, ils vont être durant de nombreuses heures face à des boîtes illuminées et j'espère qu'ils auront la sagesse de faire bien la différence entre la lumière et la connaissance ».

Vous voyez ici une animation du faisceau et de débit recouvrant chacune des régions. Ensuite, le nœud connectant les différents terminaux et le fonctionnement. Voici une salle de classe. Vous voyez l'enseignant et la vidéo et l'audio ont vraiment attiré l'attention de la section primaire et nous espérons par là développer l'éducation surtout dans les zones rurales.

Vous voyez ici l'acronyme de ces salles de classe virtuelles, de cette technologie des salles de classe virtuelles pour les écoles rurales.

Avant de conclure, étant donné que nous traitons de l'éducation, je vais prendre une minute de plus de votre temps pour vous donner des

informations au Comité concernant la présentation de mon collègue hier. Concernant les détails budgétaires, concernant les installations d'infrastructures de ce centre, du point de vue des laboratoires et autres installations, 8 millions de dollars américains ont été dépensés jusqu'à présent, mais si un peu plus de 6 millions de dollars sont nécessaires pour le fonctionnement, différentes institutions offrent le service, nous avons dépensé près de 16 millions de dollars américains l'année dernière. Avant de conclure, j'aimerais vous dire que 800 000 dollars pour les pays d'accueil. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Dr Suresh pour votre excellente présentation qui nous montre à la fois l'ambition de votre programme d'éducation par satellite dans votre pays, mais aussi qui nous a donné quelques indications sur la taille du problème, puisque vous avez plus de 100 millions d'étudiants au niveau des écoles primaires. Les chiffres sont évidemment tout à fait extraordinaires et je suppose qu'ils sont en croissance permanente. En tout cas, félicitations pour la mise en œuvre de ce programme très très ambitieux. Merci aussi pour les informations chiffrées que vous venez de nous fournir sur le budget du centre régional d'Aderadun et puis merci pour le rappel à travers cette citation de Platon que la sagesse n'est pas forcément proportionnelle à la quantité de lumière qui sort de la boîte.

Je voudrais bientôt, distingués représentants, lever cette séance du Comité. Je vous rappelle que nous nous retrouverons à 15 heures cette après-midi. Nous poursuivrons et terminerons notre examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », ainsi que du point 14, « Questions diverses ». Il y aura à la fin de la séance de cette après-midi, deux présentations techniques, la première par M. Igarashi du Japon sur « Le programme japonais sur l'espace et l'eau », la deuxième de M. Radhakrishnan de l'Inde sur « L'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des ressources en eau en Inde ».

Et pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements aux interprètes qui ont bien voulu accepter de prolonger de 20 minutes notre séance de ce matin, de manière à terminer notre programme de travail. Je vous remercie très très chaleureusement.

Je vous propose que nous levions la séance et nous nous retrouvons à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 22